



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime

Quelques informations relatives à la séance du 30 mai 2013

La délégation UNSA-EDUCATION était au complet :

Joëlle AYACHE, Olivier THILLAIS, titulaires ; Catherine DELADERRIERE et Anne-Laure LETELLIER, suppléantes, étaient présents pour siéger à la séance du C.H.S.C.T.D du jeudi 30 mai dernier.

Sept avis déposés par vos représentants UNSA-EDUCATION et adoptés à l'unanimité des représentants des personnels présents :

Avis n°1

« Alerte sur la situation du local des archives de la DSDEN »

Les représentants du personnel UNSA-EDUCATION ont été saisis des difficultés de fonctionnement du service des archives de la D.S.D.E.N située 5, place des Faïenciers à ROUEN. Les agents qui doivent se rendre dans ce local sont amenés à effectuer des manipulations de cartons, de boîtes à archives pour accéder aux dossiers recherchés, en devant certaines fois enjamber ou monter sur certains cartons.

Les agents se plaignent de cet état de fait car leur sécurité est engagée : chute (heureusement sans gravité à ce jour), agents souffrant du dos ne pouvant pas porter d'éléments lourds...

L'UNSA-EDUCATION demande donc à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime : une visite sous 8 jours de ce local à archives par une délégation du CHSCT-D ; la mise en place d'un programme permettant de gérer cette problématique « archivage » afin de lever tout risque pour la santé des agents travaillant à la D.S.D.E.N.

Avis n°2

« Démarche de DUER externalisée par certains établissements »

Les représentants du personnel UNSA-EDUCATION ont été informés, que dans certains établissements du second degré, les Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels avaient été commandés à des entreprises privées avec financement sur les fonds de réserve des établissements.

Externaliser la réalisation de ce document est révélateur du manque de moyens mis à la disposition des chefs d'établissement, des I.E.N, des directeurs d'école pour mener cette démarche de base de la politique de prévention des risques professionnels.

Nous demandons à ce qu'un programme soit élaboré par vos services pour qu'en Seine-Maritime le temps nécessaire à la mise en place des groupes de travail puis à la rédaction du DUER soit dégagé ou rémunéré pour les assistants de prévention qui assistent les chefs d'établissement, les IEN dans cette démarche.

Il est de notre avis qu'une note de service précise devrait établir quelles responsabilités d'employeur sont assurées par les différents niveaux de la hiérarchie.

Avis n°3

Les assistants de prévention

Les représentants du personnel UNSA-EDUCATION souhaiteraient : obtenir la liste des assistants de prévention « éducation nationale » de chaque établissement scolaire, circonscription et structure dépendant du CHSCT-D ; connaître les formations proposées à ces assistants de prévention durant l'année scolaire 2012/2013 ; être consultés sur le programme de formation de ces agents pour l'année scolaire 2013/2014 conformément aux textes réglementaires.

Avis n°4

Réforme des rythmes scolaires

Le CHSCT ministériel en sa séance du 15 avril a voté un avis concernant l'application de la réforme des rythmes scolaires :

« L'article 57 du décret du 28 mai 1982 modifié précise que le CHSCT doit être consulté sur les projets importants modifiant les conditions de travail. Or le décret de janvier 2013 modifie les rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré. Plus de 20% des écoles et de leurs personnels seront concernés à la rentrée 2013 et tous le seront à la rentrée 2014. Le CHSCT ministériel demande que les CHSCT départementaux soient systématiquement saisis de cette question avant que les DASEN ne valident leur décision sur la nouvelle organisation du temps scolaire pour les personnels des écoles concernées ».

Lors d'une CAPD, le SE-UNSA 76 avait déjà alerté Monsieur le DASEN sur l'importance de saisine du CHSCT-D sur cette question.

Les représentants du personnel UNSA-EDUCATION demandent à ce que le CHSCT-D soit saisi de ce sujet dans les plus brefs délais afin de connaître notamment les conséquences du projet arrêté par le DASEN sur les personnels :

- Organisation de leur temps de travail dépendant des décisions des élus locaux ?
- Organisation des temps d'animations pédagogiques ?
- Articulation avec les collègues des écoles non encore entrées dans le dispositif à la rentrée 2013 ?
- Gestion du temps de travail des enseignants remplaçants ?
- Quelles conséquences sur l'organisation du travail des psychologues scolaires, médecins scolaires, infirmières scolaires, enseignants spécialisés des RASED, secrétaires de circonscriptions, personnel administratif de la DSDEN ... ?

Avis n°5

Bilan 2012 de la santé et de la sécurité au travail

Lors de la séance du CHSCT ministériel du 15 avril le Ministère a présenté le bilan de la santé et de la sécurité au travail de l'année 2012.

Il a été précisé que plusieurs académies n'avaient pas répondu à l'enquête demandée par le Ministère.

Les représentants du personnel UNSA-EDUCATION souhaiteraient : savoir si cette enquête a été remplie pour notre académie ; que le rapport de la médecine de prévention-accidents du travail et le rapport d'activité de l'inspecteur santé au travail soient présentés aux membres des CHSCT-A et CHSCT-D 27 et 76 lors d'une séance plénière commune d'audition ; connaître l'impulsion politique que Madame le Recteur et ses Directeurs académiques ont prévu de donner à la politique de prévention des risques professionnels pour la nouvelle année scolaire sur notre académie.

Avis n°6

Conditions de travail des directeurs d'écoles

Le 24 octobre 2012, lors de l'audition du ministre de l'éducation nationale à la Commission des affaires culturelles et de l'éducation sur le projet de loi de finances 2013, des questions ont été posées, entre autres, sur la direction d'école, avec une référence précise aux résultats de l'enquête lancée par le SE-UNSA. Le ministre a annoncé à l'assemblée l'ouverture de discussions au 1^{er} trimestre 2013.

Sans attendre l'ouverture de ces discussions sans cesse reportées, les représentants du personnel UNSA-EDUCATION souhaitent qu'une réunion du CHSCT-D soit organisée sur ce sujet afin d'évaluer la difficulté d'exercice de cette fonction en Seine-Maritime par une enquête qualitative notamment en vertu de la procédure de délibération de l'article 72 du décret 82-453 modifié.

En attendant que cette enquête permette une analyse fine, nous suggérons que des mesures portant sur les modalités d'organisation du travail soient décidées sur notre département :

- Rétablir l'aide administrative supprimée notamment pour les collègues non déchargés,
- Limiter les enquêtes
- Limiter l'envoi direct de note laissant aux Inspecteurs de circonscription le soin de les synthétiser, les regrouper, les commenter puisque ces notes sont libellées sous couvert des IEN,
- Privilégier les réunions sur temps de service
- Décharger les directeurs notamment durant la période liée aux passages en classe de 6^{ème} synonyme de multiplication de dossiers, attestations, saisies (ou limiter le nombre de documents différents à renseigner).

Avis n°7

Allègements de service

Un certain nombre de collègues, dont certains reconnus en RQTH, ont vu leur demande d'allègement de service refusée.

En CAPD, Monsieur le Directeur Académique s'est engagé à ce que ces agents soient reçus par ses services.

Nous souhaiterions savoir si tous les personnels concernés ont été reçus, quel accompagnement vos services ont prévu et quelle communication envisagez-vous l'an prochain pour mieux informer les collègues des dispositifs permettant de mieux concilier la maladie, le handicap et l'activité professionnelle.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'administration doit répondre par écrit à ces avis dans les deux mois qui suivent leur adoption en séance.

Etat des D.U.E.R (document unique d'évaluation des risques professionnels)

1184 écoles dans notre département.
350 D.U.E.R établis soit 29,56 % de remontée de la page 17
111 collèges dans notre département
62 D.U.E.R remontés.

Vos représentants ont demandé une analyse qualitative des problématiques relevées dans ces D.U.E.R.

Sur le sujet de l'externalisation des procédures par certains établissements vers des sociétés privées, l'administration est plutôt défavorable à cette méthode car les sociétés se limitent essentiellement à un recensement des risques liés aux locaux sans prendre en compte les conditions de travail des personnels.



Visites d'établissement

Les représentants du personnel effectueront des visites d'EPLÉ et d'écoles à partir de septembre 2013.

L'UNSA-EDUCATION rappelle que l'objectif n'est pas d'évaluer le travail des chefs d'établissement, des IEN, des chefs d'établissement ou des directeurs d'école mais bien d'appuyer les équipes sur les difficultés rencontrées et sur les besoins recensés.

Aussi, si une visite est annoncée dans votre établissement : demandez à rencontrer vos représentants UNSA-EDUCATION au début de la journée. Du temps sera dégagé par l'administration pour cet échange.

Risques psycho-sociaux

Vos représentants ont salué la note réalisée par les services du Rectorat sur cette thématique et diffusée à l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

Cependant nous avons regretté le report du temps de formation prévu pour les membres du CHSCT sur ce sujet.

N'oubliez pas l'enquête « métier » initié par notre fédération. Vous pouvez la remplir en cliquant sur le lien suivant : <http://enquete-metiers.unsa-education.com/>

Qui sont vos représentants CHSCT-D 76 ?

Titulaires :

Joëlle AYACHE, professeure des écoles en SEGPA, secrétaire départementale du SE-UNSA 76

Olivier THILLAIS, professeur des écoles, directeur d'école, SE-UNSA 76

Suppléantes :

Catherine DELADERRIERE, infirmière scolaire, SNIES-Unsa Education

Anne-Laure LETELLIER, personnel administratif à la DSDEN76, A&I-Unsa

Tous les personnels de l'éducation nationale en Seine-Maritime peuvent saisir les représentants du personnel siégeant en CHSCT.

Une question, une problématique à nous proposer, un soutien dans vos démarches, une assistance face à un problème rencontré : contactez-nous.



chsct76@laposte.net

UNSA ÉDUCATION SEINE-MARITIME

77, quai Cavalier de la Salle • 76100 ROUEN

Tel : 02 35 73 16 75 • Fax : 02.35.03.92.26

www.unsa-education.org

*l'éducation,
notre terrain d'action*